



CONSEIL
NATIONAL
DU CUIR

NOS 10 ENJEUX

POUR UNE INDUSTRIE
DU CUIR FORTE,
DURABLE ET RESPONSABLE

ENJEU

01



SOUTENIR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE AFFAIBLIS PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE

NOS PROPOSITIONS

01 Garantir le même niveau d'aides d'urgence pour tous les acteurs touchés par la crise sanitaire

La répartition des aides d'urgence a été pensée par secteur d'activité alors que l'activité et la prospérité économique des entreprises sont liées à l'ensemble de la chaîne de valeur. Les mécanismes d'aides d'urgence doivent répondre aux enjeux globaux des filières et à l'interdépendance des acteurs économiques.

02 Tendre vers une simplification administrative pour une meilleure réactivité

Certaines contraintes administratives sont de réelles entraves au développement des entreprises qui ne bénéficient pas d'une structure suffisante pour gérer les normes. Cette situation est d'autant plus dommageable que la priorité doit être donnée à la sauvegarde et au développement du faible tissu industriel résilient en France.

03 Accompagner l'investissement industriel pour la réindustrialisation

La réindustrialisation est un élément central du développement de l'économie française. L'accompagnement à l'investissement industriel pour la réindustrialisation doit donc être une priorité des années à venir.

ENJEU

02



FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DES TPE/PME INDUSTRIELLES

NOS PROPOSITIONS

01 Obtenir un accompagnement massif des TPE/PME dans le cadre de la modernisation, automatiser, robotiser et la digitaliser des outils industriels via des dispositifs de financement adaptés

Il est indispensable de prévoir des moyens financiers adaptés, par exemple, sous forme de suramortissement fiscal pour faciliter la modernisation des entreprises, ou encore par le développement de dispositifs appropriés dans le cadre du Programme Investissement d'Avenir (PIA).

02 Valoriser la pertinence du dispositif « Fabriqué en France »

La Filière Cuir souhaite davantage de valorisation du dispositif « Fabriqué en France » afin d'encourager la relocalisation et le développement de son tissu industriel sur le territoire français. Il est impératif de mettre en place des accompagnements sur mesure pour favoriser la fabrication sur le territoire français des produits de la mode et du luxe.

03 Réduire les cotisations patronales de sécurité sociale grâce à une rationalisation et unification des dispositifs actuels

Afin de redonner de la compétitivité à ses PME et PMI, la Filière Cuir réitère sa proposition de réduire les cotisations patronales de sécurité sociale grâce à une

rationalisation et unification des dispositifs actuels. Concrètement, il s'agirait d'unifier en un seul système, la réduction générale Fillon sur les cotisations patronales de sécurité sociale, le CICE et le dispositif actuel de baisse de cotisations d'allocations familiales incluses dans le Pacte de Responsabilité selon un mode dégressif limitant les effets de seuil jusqu'à 3,5 fois le SMIC.

04 Favoriser la transmission des entreprises

La Filière demande la possibilité pour les investisseurs de déduire de la base imposable de l'impôt sur le revenu les pertes qu'ils auraient subies lors de la phase de lancement de la société sur l'ensemble des catégories de l'impôt sur le revenu : revenus industriels et commerciaux, revenus salariaux, revenus fonciers, revenus mobiliers, revenus agricoles.

ENJEU

03

**PARTICIPER À LA TRANSFORMATION
DIGITALE DU COMMERCE ET
MAINTENIR SON RÔLE DE MOTEUR
DANS L'ÉCONOMIE
ET L'EMPLOI**



NOS PROPOSITIONS

01 Mettre en place un accompagnement des acteurs du commerce vers la digitalisation, par un socle commun de politiques publiques, les tailles spécifiques aux succursalistes et détaillants nécessitant un accompagnement ciblé

Il est essentiel de mettre en place une aide à l'accélération de la transformation digitale afin de faire face aux évolutions des habitudes de consommation des clients et notamment du renforcement du multi-canal. Aujourd'hui, les entreprises de distribution de la Filière Française du Cuir ont besoin d'aides massives pour relever le défi de l'après Covid-19.

02 Créer un espace de coopération et de compréhension à l'échelon local entre les commerçants, les acteurs locaux et les autorités publiques

Afin de garantir une plus grande cohérence entre les politiques publiques, les politiques de la ville et les besoins des commerçants, il est primordial de mettre en place un partenariat qui renforcerait les liens entre les parties prenantes et permettrait un espace de coopération et de compréhension entre les acteurs. Les commerçants sont les premiers interlocuteurs de la ville dans l'élaboration de son diagnostic de l'offre commerciale.

03 Revaloriser le Crédit d'Impôt Rénovation énergétique pour le rendre opérant pour les succursales

Si le crédit d'impôt en vigueur pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et des PME à hauteur de 30% des dépenses dans la limite de 25 000€

par entreprise est une très bonne mesure pour les détaillants indépendants, il est totalement inopérant pour les succursalistes qui disposent de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de magasins. Il est donc indispensable de le revaloriser.

04 Repenser la fiscalité applicable au commerce qui repose essentiellement sur l'emprise foncière des magasins et qui est donc défavorable au commerce physique par rapport aux e-commerçants

La Filière Cuir demande la mise en place d'une véritable réflexion sur la fiscalité applicable au commerce, qui repose aujourd'hui essentiellement sur l'emprise foncière des magasins et qui est donc défavorable au commerce physique par rapport aux e-commerçants.

05 Réduire les impôts de production tels que la C3S et supprimer la TASCOM

Rendre le commerce français plus compétitif face aux pure players internationaux en réduisant le poids des impôts de production est une priorité.

06 Mettre en place un dispositif « Pinel » sur les locaux commerciaux

Afin de lutter contre la vacance commerciale, il convient de créer pour les locaux commerciaux un dispositif similaire au dispositif de la loi Pinel sur les locaux d'habitation. Des exonérations d'impôts (soit sur les bénéfices, soit sur la fiscalité locale) pourraient être accordées aux propriétaires qui investiraient en faveur de la rénovation de locaux commerciaux existants.

ENJEU

04



**CONTRIBUER À LA RELANCE
PAR L'EMPLOI ET LA FORMATION**

NOS PROPOSITIONS

01 Inciter l'Éducation nationale à orienter vers les métiers manuels

Il est indispensable d'orienter la formation vers les métiers manuels en tension méconnus et d'organiser des concertations avec les fédérations professionnelles pour l'adapter au mieux aux besoins en recrutements des entreprises.

02 Favoriser le recrutement et la formation à distance par la digitalisation des plateformes

Accélérateur de la formation, la digitalisation des plateformes d'apprentissage doit être encouragée pour permettre un apprentissage à distance, plus accessible en formation à la fois initiale et continue.

03 Défisicaliser les heures de formation dispensées par les maîtres d'apprentissage pour développer l'apprentissage au sein des entreprises du cuir

La Filière Cuir propose de défiscaliser les heures de formation des maîtres d'apprentissage afin de développer l'apprentissage au sein des entreprises du cuir en encourageant à dispenser des formations.

04 Apporter un soutien financier aux entreprises dans la reprise ou le développement d'activité

L'un des facteurs qui freinent la pérennisation et la prospérité de l'emploi demeure la phase d'amorçage des entreprises qui manquent de fonds propres. Les soutenir financièrement permettrait de développer leur expansion et in fine de relancer l'emploi.

ENJEU

05

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE
D'EXCELLENCE QUI FONT
LE MADE IN FRANCE



NOS PROPOSITIONS

01 Développer la communication institutionnelle autour du CIMA et faciliter son accès aux entreprises bénéficiaires en allégeant les démarches administratives

Sur l'ensemble des entreprises potentiellement bénéficiaires du CIMA, seulement 8% d'entre-elles y ont effectivement recours. L'immense majorité des entreprises des métiers d'art n'ont tout simplement pas connaissance du CIMA. Certaines demeurent également réticentes à faire appel à cette aide en raison de la peur du contrôle fiscal associé à la complexité du CIMA. Dans ces conditions, il serait utile d'accentuer la communication institutionnelle pour promouvoir ce crédit d'impôt : cet effort traduirait ainsi l'engagement de l'État en faveur de la fabrication française. Par ailleurs, l'assiette du CIMA mériterait d'être clarifiée et élargie afin de favoriser davantage la création et l'innovation.

02 Remplacer la notion de création d'ouvrages en « un seul exemplaire ou en partie série » par un critère de durée

Remplacer la notion « d'exemplaire unique ou de petite série » par un critère plus large permettrait la prise en compte de « moyenne série », au moins dans la phase de lancement commercial d'une nouvelle collection (environ deux ans).

03 Maintenir le Crédit d'Impôt Collection

Alors que celui-ci est menacé puisqu'il arrive à échéance en 2022, il est impératif de garantir sa préservation dans le contexte actuel de crise économique. Ce dispositif permet en effet d'aider les acteurs dans le cadre de leurs projets de relance et de relocalisation, alors que

le secteur est particulièrement soumis à la concurrence internationale très forte en provenance de pays où le coût du travail comme la fiscalité d'entreprise sont beaucoup plus faibles. Il est le garant du maintien d'un savoir-faire et d'une qualité française.

04 Extraire le Crédit d'Impôt Collection de la règle des de minimis

Cette règle limite les aides dont nos industriels peuvent bénéficier, notamment celles du plan de relance ou encore les aides à l'export octroyées par la taxe affectée. 80% des industriels du secteur utilise le CIC et pour les ¾ d'entre eux le plafond est atteint et ne permet donc pas de faire appel à de nouvelles aides pour moderniser leur outil industriel ou même relocaliser certaines étapes de production.

05 Accorder des promotions pour l'UNESCO ou des labels « fait main »

La Filière Cuir souhaite promouvoir la création de labels « fait main », afin de valoriser les savoir-faire d'excellence, de même que garantir l'intégration de ses activités au sein du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

06 Soutenir la mise en place d'un dispositif pour accompagner gratuitement les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) à l'export

La Filière soutient le projet de mise en place par Business France d'un dispositif d'accompagnement gratuit des Entreprises du Patrimoine Vivant à l'export.

ENJEU

06

DÉFENDRE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE GARANTE
DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES



NOS PROPOSITIONS

01 Renforcer les instances de contrôles spécifiques

Il convient de créer une instance interministérielle de réflexion stratégique de la lutte contre la contrefaçon qui aurait la charge de suivre les actions d'information à destination du public et de mettre en œuvre un plan national de lutte contre la contrefaçon. La Filière Cuir propose de renforcer les compétences des tribunaux en matière de propriété intellectuelle grâce à la spécialisation des magistrats. Il devrait également être créée au sein des juridictions spécialisées, une chambre mixte de propriété intellectuelle associant magistrats civilistes et pénalistes, de manière à faciliter la montée en compétences techniques des magistrats.

02 Préciser que l'amende civile prévue pour la commercialisation et la production des contrefaçons doit être proportionnée à la gravité de la faute commise, aux facultés contributives de l'auteur de l'infraction et aux profits qu'il en a retirés

La Filière Cuir propose que l'amende civile prévue pour la commercialisation et la production des contrefaçons soit proportionnée à la gravité de la faute commise, aux facultés contributives de l'auteur de l'infraction et aux profits qu'il en a retirés. Ceci paraît surtout pertinent pour les fautes les plus lucratives.

03 Impliquer plus étroitement les opérateurs de paiement en ligne dans la lutte contre la cybercontrefaçon

La Filière Cuir propose d'autoriser des agents assermentés et habilités par la DGCCRF à constater une infraction de contrefaçon. Ainsi, lorsque cette autorité administrative estime que les services fournis par un intermédiaire ont rendu possible des atteintes graves et répétées aux droits du titulaire d'une marque, elle pourrait intervenir directement auprès de cet intermédiaire.

04 Donner la possibilité, pour le titulaire d'une marque, de demander à l'autorité judiciaire la suspension/suppression groupée de plusieurs noms de domaine ou comptes de réseaux sociaux contrefaisant la marque ou permettant la publication d'offres de vente de produits contrefaisants

La Filière Cuir lutte également pour donner la possibilité, pour le titulaire d'une marque, de demander à l'autorité judiciaire la suspension/suppression groupée de plusieurs noms de domaine ou comptes de réseaux sociaux contrefaisant la marque ou permettant la publication d'offres de vente de produits contrefaisants.

05 Instaurer un « devoir de diligence » des acteurs de l'Internet en matière de contrefaçon

La Filière Cuir recommande d'encadrer l'écosystème numérique par un régime de responsabilité en matière de contrefaçon en instaurant un « devoir de diligence » des acteurs de l'Internet et en créant un guichet unique chargé de centraliser le traitement des plaintes des consommateurs, en collaboration avec les titulaires de droits de propriété industrielle et les opérateurs de paiement en ligne.

06 Défendre le cumul total de protection entre le droit d'auteur et le droit spécifique sur les dessins et modèles

La Filière Cuir défend le cumul total de protection entre le droit d'auteur et le droit spécifique sur les dessins et modèles. Le système de cumul, qui est le plus protecteur, est celui appliqué en France. Il dispense le créateur industriel ou le commerçant de la formalité de dépôt qui, outre les frais engagés, nécessite de nombreuses formalités. Compte tenu de l'importance numéraire et économique de la contrefaçon, une protection forte de la propriété industrielle et intellectuelle est essentielle.

ENJEU

07



GARANTIR LA FLUIDITÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DES ENTREPRISES

NOS PROPOSITIONS

01 Soutenir les mesures exceptionnelles déployées dans les ports pour fluidifier nos terminaux

Il convient d'accompagner les ports vers plus de fluidité logistique. La mise en œuvre d'interfaces digitales de traitement portuaire partagées avec les opérateurs permettrait une information régulière entre les chargeurs et les armateurs. Le traitement des marchandises par les ports ne permet actuellement pas aux entreprises d'avoir des prévisions et des informations sur le traitement de leurs marchandises. La maîtrise et la visibilité logistique sont des éléments clés permettant le désengorgement des ports.

02 Mettre en place des consultations plus fréquentes des acteurs du fret maritime pour comprendre les facteurs et les expériences des clients des compagnies qui escalent dans les ports

L'ouverture a minima d'un dialogue régulier entre armateurs et chargeurs est essentielle pour permettre l'élaboration de cadres d'offres permettant de faire respecter les principes de compétitivité, de transparence, d'équité et de garantir la sécurité d'approvisionnement.

03 Améliorer la réglementation du transport maritime à l'échelle communautaire notamment par une régulation tarifaire impliquant un plafonnement des augmentations des prix du fret maritime

L'Union européenne ne possède pas actuellement de dispositif pour protéger son économie, de même que les entreprises importatrices et exportatrices utilisant le transport maritime face à l'augmentation du prix du fret. Une régulation tarifaire impliquant un plafonnement des augmentations des prix du fret maritime assurerait une réponse de stabilité. La Filière Cuir demande la mise en place d'une régulation tarifaire sur les prix du fret maritime.

04 Demander la création d'un observatoire de qualité de service européen du fret maritime

Il conviendrait de mettre en place, au niveau européen et national, des observatoires à la fois de performance portuaire en phase avec l'expérience client, mais aussi de qualité de service du fret européen. Une structure normative indépendante est essentielle pour mesurer la qualité de service et réguler l'espace maritime.

ENJEU

08

INSCRIRE DURABLEMENT LA FILIÈRE DANS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE



NOS PROPOSITIONS

01 Inscrire le cuir comme matière recyclée et durable

L'achat des produits en cuir est par nature durable et participe à l'atténuation du changement climatique. Le fait d'inscrire officiellement le cuir comme matière recyclée au titre des politiques publiques liées à la RSE, la gestion des déchets et l'économie circulaire, permettrait d'orienter davantage les Français vers une économie plus sobre en ressources et carbone.

02 Faciliter les dispositifs axés sur la durabilité, réparabilité des produits et l'analyse des cycles de vie

En l'absence d'outils techniques appropriés à court terme, la Filière demande que soient privilégiées des mesures favorisant la durabilité et la réparabilité plutôt que le recyclage. Le coût carbone de l'acte de recyclage est plus important que les actes liés à la réparabilité.

03 Mettre en œuvre des expérimentations pour la mise en place de filières de recyclage avec un accompagnement financier

La Filière Cuir propose de mettre en œuvre avec l'ADEME des expérimentations pour la mise en place de filières de recyclage des articles en cuir.

04 Aider la Filière à réduire les impacts environnementaux de son industrie

La Filière Cuir appelle à maintenir la dynamique d'accompagnement de la réduction des impacts environnementaux de son industrie en prévoyant de nouveaux objectifs et moyens pour la filière Mode et Luxe, notamment dans le cadre du plan France 2030.

05 Accompagner la Filière Cuir dans la mise en place de moyens nécessaires à l'amélioration du traitement des peaux des animaux d'élevage

Si la Filière Cuir salue le plan de modernisation des abattoirs que le Gouvernement a mis en place dans le cadre du plan de relance, il est selon elle souhaitable de proposer également des programmes dédiés au traitement de la peau des animaux.

06 Faciliter la mise en place de démarche RSE dans les entreprises au travers de dispositifs de financement et d'accompagnement adaptés aux TPE/PME

Les TPE/PME n'étant pas les plus outillées pour évaluer leur performance environnementale, il paraît indispensable de prévoir des moyens financiers et des solutions techniques adéquates pour qu'elles puissent bâtir des avantages concurrentiels durables. La Filière Cuir invite les législateurs français et européens à éviter toute bureaucratie excessive et les coûts qu'elle engendre, ce qui impacterait la compétitivité des entreprises françaises.

ENJEU

09



PERMETTRE UNE MEILLEURE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION SUR LA MATIÈRE CUIR

NOS PROPOSITIONS

01 Protéger l'utilisation du mot « cuir » par une application stricte du décret 2010-29 du 8 janvier 2010

Le décret 2010-29 du 8 janvier 2010 portant application de l'article L.214-1 du code de la consommation précise la définition du terme « cuir ». Ainsi, tout produit fabriqué à partir de fibres ou de légumes et qui ressemble au cuir ne peut s'approprier l'appellation cuir. Une application stricte du décret et le renforcement des contrôles de la DGCCRF quant aux entreprises délictuelles sont néanmoins nécessaires alors que l'appellation « cuir » est utilisée à tort par une diversité d'acteurs toujours grandissante. Le terme « cuir de... » est également interdit.

02 Harmoniser la législation européenne sur l'appellation cuir

La Confédération des Associations Nationales de Tanneurs et Mégissiers de la Communauté Européenne (COTANCE) alerte depuis plusieurs années la Commission européenne sur la nécessité d'une législation européenne harmonisée sur la terminologie du mot « cuir » alignée sur la réglementation française, pour lutter contre l'usurpation de la dénomination et la concurrence déloyale. D'autres pays européens ont procédé à la rédaction de normes relatives à l'appellation cuir similaires au décret cuir français, tel que le Portugal et l'Italie, pour pallier ce manque. Néanmoins ces initiatives indépendantes font peser un risque de marché pour les acteurs du secteur, en l'absence d'harmonisation.

03 Inscrire certaines appellations cuir délictuelles au sens du décret 2010-29 du 8 janvier 2010 comme des tromperies manifestes du consommateur au sens de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services

En l'absence d'une harmonisation européenne, la Filière Cuir demande l'inscription de certaines appellations cuir délictuelles au sens du décret 2010-29 du 8 janvier 2010 comme des tromperies manifestes du consommateur au sens de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services. En effet, le manque d'information sur les matières utilisées dans certains produits, couplé à l'utilisation délictuelle de l'appellation cuir pour s'en approprier la noblesse et les caractéristiques techniques, consiste en une tromperie du consommateur dans son acte d'achat.

04 Aider aux investissements en termes de traçabilité

Davantage d'aides à l'investissement en matière de traçabilité permettrait d'accélérer la recherche et le développement mais surtout de garantir le déploiement opérationnel des technologies.

ENJEU

10



PROTÉGER LE CONSOMMATEUR
DANS SON ACTE D'ACHAT

NOS PROPOSITIONS

01 Favoriser la simplification des contrôles sur l'innocuité des produits face à la complexité des nouvelles réglementations et contraintes en matière d'innocuité

S'il est nécessaire et légitime d'améliorer la qualité des biens commercialisés dans l'UE, il faut également veiller à ce que les mesures proposées soient proportionnées aux capacités d'adaptation des industriels et aux risques sur la santé publique.

02 Accompagner le partage d'expériences et de bonnes pratiques

Le Conseil National du Cuir, tout comme CTC, constitue un environnement privilégié où différentes fédérations peuvent partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Ses adhérents s'attachent depuis de nombreuses années à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement.

03 Lutter contre la contrefaçon et ses risques en termes d'innocuité

Si la contrefaçon atteint les entreprises, elle représente également un risque indéniable pour le consommateur en termes d'innocuité. La Filière propose ainsi de renforcer les mesures préventives et répressives pour répondre à cet enjeu.

04 Favoriser une plus grande transparence des matières émergentes quant à leur composition

Il est primordial que le consommateur puisse bénéficier d'une information dans son acte d'achat de matières émergentes. Dans un souci de transparence vis-à-vis du consommateur, la Filière Cuir souhaiterait la mise en place d'une obligation d'information sur la composition des matières émergentes.

LES FÉDÉRATIONS MEMBRES

CONFÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉLEVAGE (CNE)

Président : Bruno DUFAYET

CULTURE VIANDE

Président : Gilles GAUTHIER
www.cultureviande.eu

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, TRAITEURS (CFBCT)

Président : Jean-François GUIHARD
www.boucherie-france.org

SYNDICAT DES INDUSTRIES FRANÇAISES DES COPRODUITS ANIMAUX (SIFCO)

Président : Hervé FUMERY
www.sifco.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CUIRS ET PEAUX (FFCP)

Président : Christophe DEHARD
www.cuirsetpeaux.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA TANNERIE MÉGISSERIE (FFTM)

Président : Jérôme VERDIER
www.leatherfrance.com

SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE ORGANIQUE DE SYNTHÈSE ET DE LA BIOCHIMIE (SICOS)

Président : Vincent TOURAILLE
www.chimiefine-biochimie.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CHAUSSURE (FFC)

Présidente : Clémentine COLIN RICHARD
www.chaussuredefrance.com
www.french-shoes.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA MAROQUINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, CHASSE-SELLERIE, GAINERIE, BRACELETS CUIR (FFM)

Président : Arnaud HAEFELIN
www.maroquineriefrancaise.com

SYNAMAP

Président : Renaud DERBIN
www.synamap.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA GANTERIE (FFG)

Président : Jean STRAZZERI
www.gantdefrance.fr

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES BOTTIERS

Président : Anthony DELOS
www.csnb-botterie.com

SYNDICAT DES NÉGOCIANTS EN CUIRS ET CRÉPINS DE FRANCE

Président : Alain BLOT

SYNDICAT DES RÉPARATEURS INDUSTRIELS DE LA CHAUSSURE (SRIC)

Président : Thierry BODEREAU
www.sric.info

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PODO-ORTHÉSISTES (FFPO)

Président : Hugues BONTEMPS
www.ffpo.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE (FFCM)

Président : Jean-Pierre VERNEAU
www.cordonnerie.org

UNION FRANÇAISE DES DISTRIBUTEURS IMPORTATEURS EXPORTATEURS EN CHAUSSURES (UDIC) / FCJT

Président : Jacques ROYER
www.fcjt.org

FÉDÉRATION DES ENSEIGNES DE LA CHAUSSURE (FEC)

Président : Frank BOEHLY
www.f-e-c.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN CHAUSSURES DE FRANCE (FDCE)

Président : Jean Pierre GONET
www.chaussure.org

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN MAROQUINERIE ET VOYAGE (FNDMV)

Présidente : Sophie BRENOT
www.fndmv.org

UNION SPORT & CYCLE (USC)

Présidente : Pascale GOZZI
www.unionsportcycle.com

LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

CONSEIL NATIONAL DU CUIR (CNC)

Président : Frank BOEHLY
www.conseilnationaldu cuir.org

CTC

Président : Patrice MIGNON
www.ctc-services.org • www.ctcgroupe.com

ADC - AU-DELA DU CUIR

Présidente : Clémentine COLIN RICHARD
www.audeladucuir.com

FAIRE DE LANCE

www.fairedelance.fr

FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR



Créé en 1948, le Conseil National du Cuir est l'organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir et par extension, de tous ceux qui contribuent à la production, à l'utilisation ou à la distribution du cuir.

Constitué sous forme de Confédération, il regroupe 21 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

conseilnationalducuir.org



105, RUE DU FAUBOURG ST HONORÉ • 75373 PARIS CEDEX 08 • FRANCE
T : +33 (0) 1 43 59 05 69

Crédits photos : Fédération Française de la Tannerie Mégisserie -
Vincent Colin / Getty Images